



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 074-257401729-20230926-D2023_05_08-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2023 05 08

Séance du mardi 26 septembre 2023

Le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle les Morènes de la Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle le 26 septembre 2023.

Date de convocation : 01/09/2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 12

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 12

Présents : BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RIESEN Anne, SEVE François, SAUGE Pascal

Excusés : AYEYB Ines, ANTONIELLO Claude, BOGET Alain (Suppléant) COTTET Danielle DE VIRY François, CHEVALIER Laurent (Suppléant), LAVOREL Joëlle, SEVE François. VINCENT Carole (Suppléante), SAFONOVA Léna (Suppléante) VERDONNET Christian

Absents : BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, REVILLON Bernard, SCHUFFENECKER Anthony.

Monsieur BELMAS Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : Conventonnement avec le CDG74 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E) »

Madame la Présidente fait part aux membres du comité syndical que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie CDG74 propose une prestation « Gestion des dossiers chômage », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.

La Présidente précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation forfaitaire de 120€ par dossier présenté, puis 60€/mois si l'option pour une gestion mensuelle est souhaitée.

Eu égard à l'importance et à la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Madame la Présidente à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

L'assemblée délibérante à l'unanimité décide :

- d'adhérer au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1er octobre 2023 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre BELMAS

La Présidente,

Christelle METRAL

